

Modification de mon contrat de travail

Par Valfee, le 20/03/2013 à 13:48

Bonjour, je suis VRPmulticarte depuis 8 ans dans une entreprise de décoration.

Mon employeur souhaite que je signe un avenant à mon contrat pour baiser ma commissions de moitié sur une partie de collection. Suite a mon refus il a tout simplement décidé de me retirer les produits à vendre

À t il le droit sachant que ces même produits sont toujours vendus par les autres vrp sur les autres secteurs ?

Il refuse de livrer mes clients

Merci de votre aide

Par P.M., le 20/03/2013 à 14:37

Bonjour,

Il faudrait savoir si ces produits étaient prévus au contrat de travail ou tout autre document mais de toute façon, l'employeur n'exécute pas le contrat de travail de bonne foi et en plus, il s'agit d'un refus de vente à l'encontre des clients de l'entreprise...

Par Valfee, le 20/03/2013 à 15:03

Bonjour,

Sur mon contrat je dois vendre tout les produits de la société. Je commercialise ceux la depuis janvier 2012 et commissionnes à 10% et l'avenant est intervenus 1 an après en janvier 2013 pour un taux de 5 au de 10%

Merci

Par **P.M.**, le **20/03/2013** à **15:37**

On pourrait même considérer que c'est une mesure discriminatoire...

Par Valfee, le 20/03/2013 à 15:48

Je pense faire une procedure aupres du prud'homme 'resiliation judiciaire de mon contrat'car cela devient insupportable. car tous cela part du fait que je ne signe pas I avenant et qu' elle ne veux pas me licencier. Pensez vous que je peux faire cela ?

Par **P.M.**, le **20/03/2013** à **17:11**

Je pense qu'effectivement vous pourriez porter l'affaire devant le Conseil de Prud'Hommes avec tous les éléments pour l'éclairer...